

Le rôle de la femme dans la société islamique

<"xml encoding="UTF-8">

Dans la religion musulmane, la femme a un statut très élevé tant dans la vie sociale qu'au sein de la famille. En réalité, la femme est le pilier de la famille et son élément constructeur.

L'importance de ce rôle se révèlerait quand nous nous souviendrons du fait que la famille constitue l'unité de base de la société humaine. Par conséquent, nous pouvons dire, sans trop exagérer que la femme est en quelque sorte l'élément constructeur de la société elle-même. Ceci étant dit, il conviendrait ici d'étudier le double rôle de la femme dans la famille et dans la société, afin d'en tirer une conclusion globale en ce qui concerne la vision de l'Islam sur le statut de la femme.



: La femme et la famille

La religion musulmane réserve un statut très élevé et une place noble et vertueuse pour la femme dès la formation d'une famille, et même avant l'entrée de la femme dans la vie conjugale. Ici, nous énumérons les points de vue de l'Islam en ce qui concerne le statut de la femme :

1- Dans notre société islamique, il est de coutume que c'est l'homme qui demande la main de la femme pour le mariage et lui exprime sa demande en mariage. En effet, l'existence de ces mœurs sociales est un signe évident du respect que la société exprime envers la femme et sa personnalité. Par ailleurs, la nature aussi a voulu faire de l'homme un symbole du désir et de la demande, tandis qu'elle a mis en la femme le caractère d'être aimée et d'être désirée. Ceci étant dit, la nature a placé en l'homme l'instinct de la demande, du besoin et du désir. Or, l'instinct féminin est renforcé remarquablement par la douceur, fraîcheur et magnanimité. Ainsi la nature a merveilleusement compensé la faiblesse physique de la femme par rapport à la force physique de l'homme.

Par conséquent, du point de vue de la création naturelle de l'être humain, il est contraire au statut et au respect de la femme, qu'elle exprime son désir et qu'elle demande la main de l'homme pour le lien du mariage. La nature de l'homme est telle qu'il peut supporter l'amertume d'entendre une réponse négative de la part d'une femme à sa demande ; ce qui lui permet de s'en remettre plus tard et d'aller exposer sa demande à une autre femme. Or, il est trop difficile pour une femme de subir une telle situation, car elle est naturellement destinée à être aimée et désirée, et à s'emparer en fait du cœur de son homme.

2- L'Islam accorde à la femme le droit de choisir de son propre gré son futur époux. Ceci étant dit, personne n'a le droit de forcer une femme à se marier avec un homme qu'elle ne désire pas.

3- La religion musulmane reconnaît pour la femme une indépendance économique et financière. Si la femme a une activité professionnelle ou qu'elle a des revenus financiers, personne (même pas son époux) n'a le droit de s'y ingérer et de vouloir s'en emparer par force.

A ce propos, le noble Coran exprime explicitement sa position :

« Aux hommes la part qu'ils auront gagnée, et aux femmes la part qu'elles auront gagné. »
[[sourate 4, verset 32

لِلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا اكْتَسَبُوا وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا اكْتَسَبْنَ

Dans un autre verset de la même sourate coranique, il est dit : « Aux hommes, une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches ; que ce soit peu ou beaucoup : une part [déterminée. » [sourate 4, verset 7

لِلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا

En outre, l'Islam exige que l'homme respecte le droit de la femme à la dot (bien donné par le -4 mari et restant la propriété de la femme), à la pension et provision, données à la femme par son époux. Selon les enseignements islamiques, il est obligatoire pour l'homme de se charger de ces frais, sauf si la femme lui dit qu'elle n'en veuille pas.

5- Selon les lois islamiques, l'homme n'a pas le droit de traiter son épouse à la maison comme une esclave. Il n'a aucunement le droit de se comporter envers elle en position de « maître » pour vouloir lui imposer sa volonté et la réduire à exécuter ses ordres. En d'autres termes, l'Islam ne permet pas à l'époux d'imposer sa volonté à son épouse, ou la forcer à exécuter ses ordres. En d'autres termes, l'Islam fixe, avec sagesse et discernement, des droits déterminés et limités pour l'homme dans le cadre de sa vie conjugale et familiale. Du point de vue physique et en ce qui concerne la force physique, la femme est plus fine, tandis que l'homme semble plus fort et plus robuste. Par conséquent, il est fort possible qu'en absence d'une défense légale et des mesures législatives nécessaires, l'homme se serve de sa supériorité physique à l'encontre de la femme.

6- Contrairement à certaines religions qui prônent le stoïcisme, le célibat et l'abstention du mariage et de la vie conjugale – car elles considèrent la femme comme une incarnation de l'impureté et une source de péchés et de vices – , l'Islam accorde au mariage et aux liens légaux entre l'homme et la femme un caractère sacré, car l'Islam ne méprise aucunement les femmes. Il est à noter que le vénéré Prophète de l'Islam (saws) avait dit : « Aimer les femmes .» est une mœurs des Messagers de Dieu

من أخلاق الأنبياء حُبُّ النِّسَاءِ

En outre, le vénéré Prophète de l'Islam avait dit : « Il y a trois choses que j'aime beaucoup dans ce monde :la femme, le parfum et la prière. »

7- Selon les enseignements de la religion musulmane, l'homme et la femme ont été créés l'un pour l'autre. Dans ce domaine, le noble Coran dit : « Elles sont un vêtement pour vous et vous [êtes un vêtement pour elles. » [sourate 2, verset 187

هُنَّ لِبَاسٍ لَّكُمْ وَأَنْتُمْ لِبَاسٍ لَّهُنَّ

Selon les enseignements islamiques, l'existence et la présence de la femme sont des -8 sources de bénédiction, du calme et de la sérénité pour l'homme. Dans ce domaine, il conviendrait ici de citer le Guide suprême de la Révolution islamique qui a dit : « Le calme dans la maison, la sûreté et la sérénité dans la vie familiale sont des bienfaits dont l'homme profite par l'intermédiaire de la présence de la femme et de sa nature féminine. »

9- L'Islam accorde un rôle très important à la femme en ce qui concerne l'éducation des enfants. En effet, selon l'Islam, la femme y joue un rôle décisif et essentiel. De même, la femme peut jouer un rôle considérable dans les mœurs et les comportements de son époux. A ce propos, le défunt Imam Khomeiny _que son âme repose en paix_ avait utilisé une très belle expression pour dire : « l'ascension de l'homme commence aux pieds de la femme. »

C'est grâce à une mère affectueuse, sage et responsable que des enfants purs, honnêtes, vertueux et sages mettent pied dans la vie sociale. De même, c'est à la lumière de la présence d'une épouse tendre, attentionnée, dévouée et responsable que les hommes apprennent comment devenir actifs dans la vie sociale, et apprendre à être endurants face aux difficultés.

10- En Islam, l'homme est chargé d'assurer la subsistance de la femme et de fournir tous ses besoins matériels et émotifs. D'après les enseignements islamiques, dans la vie familiale, l'homme est chargé de protéger la femme comme on protège une fleur. Selon un hadith du Il est évident que (المرأة ريحانة) .vénéré Prophète de l'Islam (saws) : « la femme est une fleur ce hadith ne porte pas sur les aspects politiques et sociaux et culturels de la présence des femmes au sein de la société, mais cela concerne uniquement la position de la femme dans la famille, surtout en ce qui concerne ses relations avec son époux. Le hadith continue : « La (المرأة ريحانة و ليس بقهرمانة) « femme est une fleur, ne la traitez donc pas comme une ouvrière En réalité, ce hadith prophétique nous apprend que les hommes n'ont pas le droit de croire .(que les femmes tiennent à se charger des travaux du ménage. En effet, le Prophète de l'Islam s'est fermement opposé à cette vision erronée. Il insiste sur le fait que les femmes sont comme des fleurs, que les hommes doivent protéger. Le messager de Dieu (saws) apprend aux hommes qu'ils doivent regarder la femme de cette manière. Comment faut-il se comporter avec une fleur ? Un comportement brutal et négligeant n'aura d'autres résultat que la destruction de la fleur. Par contre, celui qui connaît la nature de la fleur, sait comment il faut se comporter avec elle pour que la fleur devienne une source de la joie et la beauté pour lui. Par conséquent, ce hadith du vénéré messager de Dieu nous dit que les hommes n'ont pas du tout le droit de croire que la femme est une « ouvrière » chargée de faire le ménage ou de s'occuper forcément des besoins des enfants ; car en réalité, ce sont les devoirs d'une ouvrière.

: La femme et la société

Avec ce que nous avons dit jusque là à propos de la vision de l'Islam en ce qui concerne le rôle

de la femme dans le cadre de la vie familiale et conjugale, nous pouvons déduire que le respect des enseignements de l'Islam quant à la vie familiale peut avoir des résultats positifs et constructifs dans la société. En réalité, en jouant son rôle dans l'éducation familiale, la femme éduque, d'une certaine manière, toute la société.

Au-delà de ses rôles et responsabilités familiaux, la femme occupe également une place importante dans la vie sociale :

1- Selon les enseignements islamiques, le statut et la personnalité de la femme ne doivent pas être perturbé au sein de la société. Autrement dit, l'Islam interdit tout geste ou acte qui mépriserait la femme. A ce propos, le Guide suprême de la Révolution islamique a dit : « Les activités professionnelles ne doivent pas contredire la dignité et les valeurs spirituelles et humaines de la femme. Elles ne doivent pas devenir un élément méprisant la femme, en l'obligeant de se comporter avec un sentiment de soumission et d'infériorité. L'orgueil est un comportement blâmé pour tous les êtres humains, mais il est permis aux femmes dans leurs relations avec les hommes qui n'ont pas de liens d'intimité et de familiarité avec elles ! Par conséquent, la femme tient à se comporter avec orgueil face à un homme qui n'a pas de lien d'intimité et de familiarité avec elle. Le Coran dit : 'Ne vous abaissez pas en parole' [sourate 33, C'est ce que l'Islam apprend aux femmes. C'est un modèle à .] (فَلَا تَخْضُنَ بِالْقَوْلِ) [verset 32 suivre pour les femmes musulmanes. »

2- L'Islam reconnaît aux femmes le droit d'indépendance dans toutes les activités sociales, politiques, scientifiques et économiques. Selon les enseignements de l'Islam, la possibilité existe pour que les femmes entrent sur la scène des activités scientifiques, économiques et politiques. Par conséquent, si quelqu'un prétend se référer aux enseignements religieux de l'Islam pour priver les femmes d'activités scientifiques ou économiques, et pour empêcher la présence et la participation de la femme aux activités politiques et sociales, il contredit en effet l'ordre de Dieu. Ceci étant dit, les femmes peuvent participer – tant qu'elles en ont le besoin et la force – à toutes les activités sociales. En d'autres termes, l'Islam autorise les femmes à prendre part aux activités économiques, politiques et sociales. La charia islamique n'impose aucun obstacle à cette participation féminine. Cependant, étant donné les différences physiques qui existent entre les femmes et les hommes, il faut qu'il y ait certaines restrictions dans ce domaine. A titre d'exemple, selon l'Islam, il est blâmable d'imposer des travaux durs et pénibles aux femmes. L'Islam ne le conseille pas, mais il ne l'interdit pas non plus légalement. Le vénéré Imam Ali ibn Abi Talib (as) dit avoir entendu le messager de Dieu dire : « La femme

est une fleur, ne le traitez donc pas comme une ouvrière ». Les hommes ne doivent donc pas croire qu'ils peuvent imposer des travaux durs à leurs épouses. C'est une remarque très importante, car il arrive parfois qu'avant de se marier, certains hommes imposent des conditions à leur future épouse. Ils exigent par exemple que leur épouse ait une activité professionnelle et des revenus. C'est une mauvaise attitude. Il est à noter cependant qu'il n'y a aucune interdiction pour la participation des femmes aux activités sociales et politiques. Il faut souligner pourtant que les activités scientifiques pour les femmes sont supérieures aux autres.

»

3- L'Islam ne s'oppose pas du tout à la participation des femmes aux activités professionnelles. Par contre, l'Islam autorise la femme à avoir des activités professionnelles tant que ces activités ne perturbent pas la responsabilité plus importante des femmes, c'est-à-dire leur rôle dans l'éducation des enfants et le maintien des liens affectifs au sein de la famille. Il est possible de dire aussi que l'Islam va jusqu'à prôner la participation féminine aux activités professionnelles, car un pays musulman a besoin des forces humaines féminines dans différents domaines.

Cependant ces activités ne doivent pas devenir un élément méprisant la femme, en l'obligeant de se comporter avec un sentiment de soumission et d'infériorité. Quant aux responsabilités principales de la femme, le Guide suprême de la Révolution islamique a déclaré : « les responsabilités principales de la femme sont celles qui sont relatives à leur statut d'épouse et de mère. Certains pensent que c'est une insulte aux femmes. Mais c'est faux : la chose la plus importante qu'une femme peut faire, c'est de s'occuper de ses responsabilités de mère. Cependant dans certains cas, les activités sociales peuvent être considérées comme une obligation objective pour les femmes. Mais dans tous les cas, les femmes doivent éveiller à ce que leurs activités sociales ne portent pas préjudice à leurs responsabilités maternelles. Elles doivent donc prendre pour modèle la vénérée Fatemeh Zahra (as). »

4- L'Islam a appris aux femmes leurs droits humains, et il leur a redonné leur personnalité, leur dignité et leur liberté. Islam a interdit la pratique des mauvaises mœurs de l'époque de l'ignorance qui méprisaient les femmes, et a donné à ces dernières leur indépendance sociale.

5- Plusieurs versets dans les sourates 4, 16 et 30 du noble Coran insistent explicitement sur le fait que dans l'ordre de la création, l'homme et la femme ont été créés d'une même nature,

sans que l'un soit supérieur à l'autre. L'Islam ne méprise ni l'un ni l'autre. Selon les enseignements islamiques, les récompenses divines dans l'au-delà n'ont aucun rapport avec la différence entre les sexes, mais sont liées à la foi et aux pratiques des êtres humains. Par conséquent, selon ces enseignements, l'homme et la femme peuvent tous les deux obtenir des rangs spirituels qu'ils méritent. En Islam et dans le saint Coran, aux côtés des grands hommes de l'histoire, les noms des grandes femmes sont également mentionnés : la mère du vénéré Moïse (as), l'épouse vertueuse de Pharaon, la vénérée Marie, mère de Jésus (as), la vénérée Khadidjah (as), épouse du Prophète de l'Islam, et sa fille, la vénérée Fatemeh Zahra (as), ont tous des personnalités dignes de respect et de louange.